

N°1822

du 14
Janvier
2025



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

ÉLECTION SÉNATORIALE P.3
14 partis politiques et 12
structures indépendantes en lice

* Le rappel des sages de UNIR, Yagninim, Barqué, Ayassor, Mally et autres

**DÉFAUT DE DÉCLARATION DES
RÉSULTATS D'ENTREPRISE** P.4
Aggravation de la sanction prévue

**UTILISATION ABUSIVE DES RÉSEAUX
SOCIAUX PAR LES APPRENANTS** P.2

Le message imprégnant des journalistes de J-EMI

SUICIDE DE LA PETITE JUSTINE D'ASRAMA

Une affaire nationale

*** Emoi, indignation et colère de l'opinion et des organisations de
défenses des droits des enfants**

P. 3

EN PLUS...

INDUSTRIE

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ ANNONCÉ POUR LE MOYEN TERME

Les 10 préalables avant la construction de l'usine

COMMERCE INTÉRIEUR

PRIX À LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

Une hausse de 0,5% en décembre et un taux d'inflation annuel de 2,9%

ENVIRONNEMENT

REBOISEMENT MASSIF

2024 a fait mieux, en 4 ans

ÉDUCATION

LES BOURSES NATIONALES

Un investissement stratégique pour l'avenir

SOCIÉTÉ

LES PETITS METIERS

Une bouée de sauvetage pour la jeunesse togolaise

Le suicide de Justine, la fillette de 13 ans, donnée en mariage par son père, en remboursement d'une dette de 127 000 francs CFA, suscite l'émoi, l'indignation et la colère au sein de l'opinion nationale et des acteurs de défense des droits des enfants. Cette brûlante actualité vient relancer le débat sur la persistance du phénomène de mariage forcé des enfants dans le pays, malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation sur l'interdiction de la pratique. Dans la localité de Tchamba par exemple, De juillet 2023 à mai 2024 (11 mois), le cadre de concertation pour la protection de l'enfance a recensé 7 cas d'abus sexuels (incestes et viols) et 10 cas liés au mariage précoce et forcé. Une saignée...



Me Ohini Kwao SANVEE, Président de la CNDH

En un clic,
payez votre
TVM par



sur l'application

OTR TVM

Disponible sur Google Play



FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg



EDUCATION

UTILISATION ABUSIVE DES RÉSEAUX SOCIAUX PAR LES APPRENANTS

Le message imprégnant des journalistes de J-EMI

Dans notre pays, force est de constater que les citoyens prennent pour crédibles toutes informations qui tombent dans leurs mains. Le cas des élèves et étudiants est encore criard au point de pousser les autorités des enseignements primaire et secondaire à interdire le téléphone portable, outil par excellence d'émission et de réception d'informations, à l'école. J-EMI profite de la reprise des cours après les congés de fêtes de fin d'année pour encourager l'ensemble des populations à aider les apprenants à une utilisation responsable du téléphone portable et des réseaux sociaux.

J-EMI, c'est l'association " Journalistes pour l'Education aux Médias et à l'Information " qui s'est fixée comme objectif principal de renforcer les citoyens à comprendre, évaluer et utiliser de manière responsable les informations qu'ils consomment. La reprise des cours est une belle occasion pour lancer une campagne de sensibilisation à l'endroit des populations en général et des apprenants en particulier encore exposés de façon sévère aux réseaux sociaux sur lesquels pullulent des milliers d'informations majoritairement inutiles, car, toxiques. Ainsi, la J-EMI qui œuvre également pour une société mieux informée et plus responsable à travers diverses actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des jeunes sur l'utilisation des outils numériques, a fait cette adresse sur l'usage responsable des réseaux sociaux



et du téléphone portable pour encourager les jeunes à adopter une utilisation judicieuse des outils numériques afin de maximiser leurs chances de réussite scolaire.

Pour ce faire J-EMI invite les élèves à intégrer des pratiques numériques responsables dans leur quotidien. Elle attire leur attention sur les conséquences néfastes de l'usage excessif des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, et Microsoft) sur leur concentration et leurs performances scolaires. Elle

relève également que l'usage non maîtrisé des réseaux sociaux peut nuire gravement à la gestion du temps et mener à un déséquilibre, au déclin des révisions, des devoirs et du sommeil.

Aussi, J-EMI appelle-t-elle les parents et tuteurs à s'impliquer dans l'accompagnement des élèves et à veiller à un usage éclairé et critique des outils numériques. Cela passe par l'éducation à une consommation réfléchie des médias et à une gestion raisonnée

du temps en ligne. Et de rappeler qu'une exposition prolongée aux écrans engendre une fatigue cognitive, réduisant la capacité d'assimilation des cours.

A l'endroit de l'ensemble du monde éducatif, J-EMI entend organiser avec la participation de tous une campagne nationale de sensibilisation sur élèves sur l'importance d'un usage réfléchi des technologies numériques et une formation à mieux utiliser les réseaux sociaux.

NÉCROLOGIE

Jean-Luc Petitrenaud, chronique et critique gastronomique français, est décédé à 74 ans

Jean-Luc Petitrenaud, né le 5 décembre 1950 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et mort le 10 janvier 2025 à Paris, est un critique gastronomique, chroniqueur, animateur de radio et de télévision français. Il a notamment présenté de nombreuses émissions gastronomiques et culinaires.

Jean-Luc Petitrenaud est le fils d'un représentant en cosmétiques et d'une mère au foyer, élevant ses trois enfants.

Son attirance pour la cuisine de terroir date de sa petite enfance, quand il rendait visite à sa grand-mère Louise, qui habitait à Couleuvre dans l'Allier, en bordure de la forêt de Tronçais. C'est chez elle qu'il a appris la culture du " bien manger ". À chacune de ses visites, Louise lui préparait son plat favori : le pâté aux pommes de terre.

N'étant pas un élève modèle et assidu, il passait ses journées à faire le pitre en imitant ses professeurs. Il fut d'ailleurs renvoyé du collège en 3e pour indiscipline. Après cela, son père décida que s'il n'était pas doué pour les études, il devait apprendre un métier.

Jean-Luc Petitrenaud est placé en apprentissage et obtient un CAP de chaudronnier et de soudeur, métiers qu'il n'aime pas. Par la suite, il passe un diplôme d'éducateur spécialisé, anime des colonies de vacances et des clubs de théâtre, écrit des pièces et se produit en Europe, principalement en Suisse, où il intègre la troupe de théâtre professionnelle de Lau-



sanne fondée par Alain Knapp, jouant des rôles très divers : pastiche d'Hitler, Sganarelle de Molière, le Bourgeois de Lausanne, etc.

Tout en continuant son métier d'éducateur dans un centre d'enfants inadaptés, il prend des cours à l'École du cirque d'Annie Fratellini et Pierre Étaix sur recommandation du clown suisse Dimitri, et portera le surnom de Clown Mime Luc. C'est certainement cette formation qui lui a permis d'acquérir le jeu d'acteur et la théâtralité dont il use dans ses émissions.

En 1984, il anime diverses émissions sur l'antenne régionale de Radio Puy-de-Dôme, future France Bleu Pays d'Auvergne. Il diffuse entre autres des portraits

féminins souvent savoureux, intitulés Le quart coeur et commence à faire des chroniques gastronomiques.

Depuis, il a animé plusieurs émissions à la télévision ou à la radio ainsi que publié des chroniques dans la presse écrite : o jusqu'en 1997, il présente L'heure de partir sur la chaîne Voyage. o de 1997 à 2000, Grands Gourmands sur France 3, puis rediffusé sur Cuisine. tv et Vivolta. o de 1998 à 2006, il tient une chronique dans L'Express. o de 1998 à 2014, il anime Le Bistrot du Dimanche sur Europe 1. o du 8 octobre 2000 au 30 juillet 2006, Carte postale gourmande sur France 5. o du 10 septembre 2006 à 2017, Les Escapa-

des de Petitrenaud sur France 5. Le 1er juillet 2017, la presse annonce que Jean-Luc Petitrenaud, fatigué, ne présentera plus son émission Les Escapades de Petitrenaud à la rentrée et qu'il est remplacé à partir du 10 septembre par l'animatrice Carinne Teyssandier (l'émission gardant le même titre). o le 14 janvier 2017, il part renforcer la grille de Sud Radio pour y être animateur, station qui entend privilégier dorénavant les axes terroir, gastronomie et plaisirs de la table.

Jean-Luc Petitrenaud est mort le vendredi 10 janvier 2025, à l'âge de 74 ans, d'une maladie, à Paris (France).

MUSIQUE

AWARD DES ARTS DE LA RÉGION CENTRALE

La soirée de récompense ce 18 janvier à Sokodé



La ville de Sokodé va vibrer ce samedi 18 janvier 2025 au rythme des sonorités du terroir dans le cadre du " Sokodé Music Award ". Cet événement qui est à sa 5ème édition connaîtra son apothéose avec la cérémonie de récompense aux artistes et acteurs culturels de la Région Centrale à l'hôtel Bon Réveil à partir de 20 heures.

Placée sous le thème : " Artistes et acteurs culturels, ensemble contre l'extrémisme violent " l'organisation de cette année veut jouer sa partition dans la lutte contre l'extrémisme violent et toutes autres formes de violences qui sévissent dans la région septentrionale et plus principalement dans les Savanes. En effet, depuis la nuit du 10 au 11 mai 2022, où le poste militaire situé dans la localité de Kpékpakandi, non loin de la frontière avec le Burkina Faso, a été attaqué, une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation a été lancée dans

l'ensemble du pays. Dès lors, plus aucune occasion n'est ratée pour en appeler à la conscience générale.

Au cours de cet événement organisé par Liemusik Event, des trophées, des couronnes et autres médailles seront attribués aux artistes musiciens, plasticiens écrivains, troupes, groupes, danseurs, cinéastes et aux acteurs culturels, managers, producteurs, etc. Selon les indiscretions, certaines personnalités ayant contribué à l'essor de la culture de la région seront aussi récompensées pour service rendu à la Nation. Dans le même sillon, un appel sera lancé à la jeunesse afin d'éviter le piège des groupes terroristes qui passent par des méthodes les plus rocambolesques pour enrôler les désœuvrés. Une question de responsabiliser les jeunes qui peuvent embrasser les métiers d'arts pour subvenir à leurs besoins quotidiens.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

SUICIDE DE LA PETITE JUSTINE D'ASRAMA

Une affaire nationale

* *Emoi, indignation et colère de l'opinion et des organisations de défenses des droits des enfants*

Le suicide de Justine, la fillette de 13 ans, donnée en mariage par son père, en remboursement d'une dette de 127 000 francs CFA, suscite l'émotion, l'indignation et la colère au sein de l'opinion nationale et des acteurs de défense des droits des enfants. Cette brûlante actualité vient relancer le débat sur la persistance du phénomène de mariage forcé des enfants dans le pays, malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation sur l'interdiction de la pratique. Dans la localité de Tchamba par exemple, De juillet 2023 à mai 2024 (11 mois), le cadre de concertation pour la protection de l'enfance a recensé 7 cas d'abus sexuels (incestes et viols) et 10 cas liés au mariage précoce et forcé. Une saignée...

Eric J.

Incompréhension, indignation, colère...

Selon un communiqué de la Commission nationale des droits de l'homme, CNDH, originaire du village d'Asrama, dans la préfecture de Haho, la petite Justine, exaspérée par les violences physiques émotionnelles et sexuelles dont elle est l'objet, s'est administrée une substance hautement toxique pour mettre fin à ses jours. Abigaël ADJABLE, Présidente du mouvement « Enfant, pas Épouses », une structure regroupant des jeunes adolescents du Togo est indigné de ce qui est arrivé à Justine. « **Le décès tragique de la petite Justine, en fait, ne vient que souligner encore une fois, la continuité de cette pratique rétrograde inadmissible dans nos sociétés et qui est de nature en fait à compromettre l'avenir des enfants. Le taux de mariage d'enfants atteint un seuil critique et j'interpelle tous les acteurs à mener des actions concrètes et cruciales pour combattre ce fléau** », a-t-elle déclaré. Un communiqué du Mouvement indique que cette tragédie qui n'est pas isolée, est le visage tragique d'un phénomène qui est



Me Ohini Kwao SANVEE, Président de la CNDH

encore ancré dans les pratiques familiales au Togo malgré les lois et les engagements internationaux pris par le pays.

Anne Collette Kpédji, la directrice exécutive de l'Ong Wildaf-Togo, porte le projet dénommé Agir pour l'Abandon des Mariages d'Enfants au Togo. Elle affiche son incompréhension de l'acte posé par les parents de la victime. Chez elle, c'est le sentiment d'indignation, de colère et de révolte qui l'emporte. « **Ce n'est vraiment pas acceptable qu'en ce 21^e siècle qu'il y ait encore ces pratiques-là au Togo. Nous**

faisons des efforts, que ce soit la société civile, que ce soit l'Etat, à travers les textes qu'il prend, mais le phénomène persiste », a-t-elle indiqué. Dans ce sens, le Mouvement Martin Luther King (MMLK) rappelle que le Code de l'enfant au Togo, en son article 267, interdit formellement le mariage des mineurs. Cette loi vise à protéger les enfants, en particulier les filles, contre des pratiques qui portent atteinte à leur dignité, leur santé et leur avenir.

Améliorer les méthodes de lutte contre le phénomène Malgré cette disposition, les

mariages précoces persistent, souvent motivés par des considérations économiques, culturelles ou sociales. Dans un communiqué, MMLK estime que le drame d'Asrama ne saurait être traité comme un simple fait divers. « **Il s'agit d'une violation grave des droits fondamentaux de l'enfant, qui a conduit à une issue tragique : la mort par suicide d'une fillette désespérée** », lit-on dans le texte du MMLK. Edwige Apédo, journaliste et activiste de défense des droits des enfants fait savoir que ce drame vient rappeler à la mémoire des Togolais la réalité du terrain que le mariage précoce et forcé des enfants persiste et continue dans certaines localités du pays.

Et pourtant les projets de lutte contre le phénomène et les actions de sensibilisation ne manquent pas. En ce moment même, Anne Collette Kpédji, la directrice exécutive de l'Ong Wildaf-Togo, porte le projet dénommé Agir pour l'Abandon des Mariages d'Enfants au Togo qui vise à mobiliser les jeunes, les parents et les leaders communautaires pour une prise de conscience collective sur cette pratique encore répandue au Togo. Elle pense à un changement de stratégie de lutte. « **Nous devons maintenant toucher les cibles elles-mêmes, parler aux fillettes, parler aux adolescentes leur dire comment ils peuvent échapper à ce drame, leur faire voir que c'est possible de dire non. Si Justine savait qu'elle pouvait se rendre à la gendarmerie, au commissariat, qu'elle pouvait aller au bureau d'une organisation de la so-**



Thierry Waki, SG FODDET

ciété civile, si Justine savait qu'elle pouvait se réfugier chez le chef du village, je pense qu'elle serait avec nous aujourd'hui », dit-elle.

Thierry Waki, Secrétaire générale du Forum des Organisations de Défense des Droits de l'Enfant au Togo (FODDET), estime pour sa part, qu'il faut revoir aussi certaines normes sociales qui favorisent le mariage des enfants. « **Aujourd'hui, il faut que nous renforçons vraiment le travail de déconstruction des normes. C'est très important parce que c'est la persistance des normes sociales, culturelles et de genre qui renforcent ces idées. Nous devons comprendre que l'enfant, la jeune fille, la marier de sitôt, c'est la priver de son avenir de son développement** », a-t-il dit.

Dénonciation et application stricte de la loi

Le mouvement "Enfant pas épouses" demande aux médias de jouer leur rôle d'éducation, aux chefs traditionnels et religieux de s'engager publiquement à lutter contre cette pratique et invite la population à dénoncer systématiquement ces cas de mariages d'enfants. Le Mouvement Martin Luther King (MMLK) appelle à une mobilisation générale de tous les acteurs engagés dans la défense des droits humains et les organisations internationales de protection des droits de l'enfant, telles que l'UNICEF, Plan International et Terre des Hommes. MMLK demande la réalisation d'une enquête approfondie par les autorités judiciaires qui doivent éclaircir les circonstances de ce drame et traduire en justice les responsables, en particulier le père de la victime et toutes les personnes impliquées dans ce mariage arrangé.

Tolérance Zéro pour les auteurs de ces pratiques qui mettent en danger la vie des enfants togolais, crie Edwige Apédo. « **Le Togo dispose des lois, mais dans l'application je pense que la rigueur y manque. Et donc, il faudrait que la répression soit systématique et rigoureuse avec des sanctions sévères contre ces personnes qui organisent ou qui facilitent ces mariages des mineurs** », exige-t-elle.

Dans un communiqué, la Commission nationale des droits de l'homme a rappelé l'interdiction du mariage d'enfants au Togo, conformément aux dispositions des textes en vigueur dans le pays et invité tous les acteurs à dénoncer les auteurs et complices de ces actes afin d'éradiquer ce fléau dans le pays.

ÉLECTION SÉNATORIALE

14 partis politiques et 12 structures indépendantes en lice

* *Le rappel des sages de UNIR, Yagninim, Barqué, Ayassor, Mally et autres*

Eric J.

La liste provisoire des candidatures, acceptées par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) pour les élections sénatoriales du 15 février prochain, a été publiée le vendredi dernier. On remarque que 14 partis politiques ont présenté des candidats. Il s'agit d'UNIR, CAR, ADDI, CPP, MCD, NET, PDR, UFC, FPP, MPDD, CLE, BATIR et Togo Autrement. 12 structures indépendantes, T&K Indépendant, Dame-Nature, Rénovation, La Cloche, LR, Enfin le Sourire, les 2 bisons, La Beauté, Vivre Ensemble, Togo Victoire, J.E.T.E, Les Écologistes, solliciteront également le suffrage des grands électeurs que sont les conseillers régionaux et municipaux.

naux et municipaux.

Comme annoncé auparavant, les partis politiques ANC, DMP, Les FDR n'ont pas positionné de candidats pour ces sénatoriales.

Sur les 92 candidats, 40 sont issus du parti présidentiel Union pour la République (UNIR) qui a fait le plein des candidats dans (presque) toutes les préfectures. On y retrouve quelques caciques du parti, notamment, Barry Moussa Barqué, Bitokotipou Yagninim, Adjih Otteh Ayassor, Dama Dramani, Komla Mally, Fiatuwo Sésséno...

41 candidatures sont enregistrées dans la région Maritime et le Grand Lomé), 23 dans les Plateaux, 10 dans la Centrale, et 9 dans les régions de la Kara et 9 dans la région des Savanes. Au total, 17 des can-

didats sont des femmes, contre 75 hommes. La Commission nationale électorale indépendante (CENI) a indiqué que la campagne électorale débute le jeudi 30 janvier 2025 à 00H pour prendre fin le jeudi 13 février 2025 à 23H59.

Les élections annoncées sur le 15 Février permettront d'élire 41 sénateurs. L'élection se fait au scrutin uninominal majoritaire à un (1) tour. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix est élu. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Chaque préfecture disposera d'un sénateur, à l'exception des préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé, qui en auront deux chacune. Vingt (20) autres sénateurs seront désignés par le président de la République après

pour atteindre les 61 sièges du Sénat prévus par la Constitution du 6 Mai 2024.

Les deux tiers (2/3) des sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral composé de l'ensemble des conseillers régionaux de la circonscription électorale et des conseillers municipaux de toutes les communes de la circonscription électorale. L'élection se fait au scrutin uninominal majoritaire à un (1) tour. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix est élu. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu. « **Peut être élu sénateur, tout Togolais de naissance ayant trente-cinq (35) ans révolus, jouissant de ses droits civils et politiques et résidant de**

manière effective sur le territoire de la République togolaise, au moins six (6) mois avant la date de l'élection », précisent les textes légaux.

Une fois élus et installés, les sénateurs vont concourir à l'exercice du pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale dans les conditions prévues par la Constitution. Ils délibéreront sur les projets de loi transmis par le Gouvernement ou par l'Assemblée nationale ainsi que sur les propositions de loi émanant de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

Ensemble avec les députés de l'Assemblée nationale, ils vont élire le nouveau Président de la République conformément aux dispositions de la Constitution du 6 Mai 2024.

DÉFAUT DE DÉCLARATION DES RÉSULTATS D'ENTREPRISE

Aggravation de la sanction prévue

Late Pater

C'est une information utile pour toute personne enregistrée comme entreprise, établissement ou personne physique assujettie. Après une année d'activité, les résultats doivent être communiqués à l'administration fiscale dans l'optique de payer ce qu'il faut. Au Togo, le système fiscal est un système déclaratif auto-liquidé, où le contribuable est responsable de la liquidation et de la déclaration de ses impôts auprès de l'administration fiscale. Mais de nombreux contribuables négligent, oublient ou choisissent de ne pas effectuer leurs déclarations. Pour le gouvernement, ceci arrive, entre autres, à cause l'absence de mécanismes suffisamment contraignants pour encourager les contribuables à souscrire des déclarations régulières. Il trouve que la sanction était totalement insignifiante et suffisamment

peu dissuasive. Par exemple, une amende de 150 000 francs Cfa, en cas de non-déclaration dans les délais, à une entreprise relevant de la direction des grandes entreprises qui fait un chiffre d'affaires dépassant 1 milliard de francs Cfa ; une amende de 100 000 francs Cfa pour les moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 60 millions et 1 milliard de francs Cfa. Ou encore 25 000 francs Cfa pour une entité qui relève de la taxe professionnelle unique (TPU) et dont le chiffre d'affaires varie entre 30 et 60 millions de francs Cfa.

Désormais, au nom d'un meilleur civisme fiscal, à partir de ce 1^{er} janvier 2025, les amendes sont révisées à la hausse. Ça passe de 150 000 à 2 millions de francs Cfa pour les grandes entreprises avec une majoration de 200 000 francs Cfa par mois de retard supplémentaire ; de

100 000 à 1 million de francs Cfa pour les moyennes entreprises avec 100 000 francs Cfa de majoration mensuelle ; et de 25 000 à 300 000 francs Cfa pour les contribuables relevant de la TPU en plus de 5 000 francs Cfa de majoration supplémentaire par mois de retard.

Sur les réseaux sociaux, les critiques ont fusé, évoquant une intention d'étouffer encore plus et de fragiliser les petits établissements qui se sont multipliés dans le cadre de l'entrepreneuriat. Le gouvernement, lui, dit vouloir plutôt obliger le contribuable à déclarer ses revenus dans les délais légaux. Il reste ferme : les mesures prévues ne sont pas une charge fiscale supplémentaire pour le contribuable dès lors qu'il souscrit régulièrement à ses déclarations et dans les délais prévus ; il ne s'agit donc pas d'un impôt supplémentaire créé mais simplement une sanc-

tion ; après la clôture de l'exercice de l'année N, le contribuable dispose de trois à cinq mois, selon son régime, pour effectuer sa déclaration ; au cas où le contribuable ne se sentirait pas prêt pour effectuer ses déclarations, la loi l'autorise à faire une déclaration provisoire régularisable au plus tard dans les trois mois qui suivent ; en somme, il dispose de six à huit mois après la clôture de son exercice pour effectuer sa déclaration définitive ; la sanction n'intervient donc qu'après ce délai ; il n'y a pas d'incidence économique pour le contribuable dès lors qu'il effectue ses déclarations dans les délais légaux. «L'OTR, dans sa relation avec les contribuables, a un calendrier bien fourni de sensibilisation à l'endroit des petites et moyennes entreprises. Il s'agit, entre autres, de séminaires et de formations dédiées, d'émissions radio, télé et web, de distribution



de tracts prospectus et de magazines. Aussi, l'OTR dispose désormais d'un «centre de contacts» visant à fluidifier la communication entre l'administration et les contribuables. Notons également que des rappels (SMS, mails et appels) sont systématiquement adressés au contribuable à l'approche des échéances déclaratives par leurs services gestionnaires», a-t-il ajouté. Les

autorités togolaises brandissent une analyse comparative au sein des pays de la sous-région (benchmarking) qui révèle l'existence de sanctions nettement plus dissuasives allant de 500 mille à 10 millions de francs Cfa pour défaut de déclaration de résultats dans les délais légaux.

Les sanctions révisées étaient en vigueur depuis 1983.

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ ANNONCÉ POUR LE MOYEN TERME

Les 10 préalables avant la construction de l'usine

Late Pater

En 1986, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) écrivait déjà que le Togo fournit 45% des exportations mondiales de phosphates mais importe des engrais. Un paradoxe. Depuis des années, des études et démarches sont menées pour résoudre ce paradoxe. Jusqu'à ce protocole d'entente, établi avec l'Office chérifien des phosphates (OCP) le 31 mai 2023 à Lomé, qui a été décrit comme la voie ouverte à une étude de faisabilité pour implanter, à terme, une usine d'engrais phosphatés au Togo, avec l'appui en expertise et en technologie de l'OCP. Et c'était quatre ans après l'autre accord signé en 2019, par lequel environ 2 milliards de dollars devaient servir à la valorisation et à la transformation par Dangote Industries Limited du phosphate togolais en engrais phosphatés destinés à être exportés vers la région ouest africaine, avec un début d'activité avant la fin 2019.

Aujourd'hui, c'est à l'occasion du vote du budget 2025 de l'Etat que le sujet a refait surface. Ici, l'Exécutif a confirmé la faisabilité de production du phosphate enrichi à partir du phosphate carbonaté. Le député a voulu savoir si c'est la dernière étape du processus devant aboutir à la création d'une usine de production d'engrais phosphaté et la perspective de création d'une telle usine au Togo. «La construction de l'usine d'engrais phosphaté est prévue à moyen terme», lui a-t-on répondu. Avant d'égrener la suite, à partir de l'actuelle première étape pour la construction de l'usine d'engrais phosphaté :

campagnes de forages pour l'estimation des réserves de phosphate carbonaté disponibles ; élaboration d'un plan d'exploitation et de plans de gestion des résidus ; étude de faisabilité technique et essai pilote pour la production d'acide phosphorique et d'engrais phosphaté ; analyse, choix et confirmation des différents sites indispensables au projet ; planification des transports (minéraux et produits finis) et évaluation des impacts environnementaux, études hydrologiques, évaluation des besoins en eau, approvisionnement et gestion des ressources hydriques ; études pour les scénarios de valorisation des résidus ; collecte des données économiques, analyse de rentabilité, développement de modèles financiers ; identification des bailleurs de fonds, négociation des conditions de financement, structuration des contrats financiers ; conception et ingénierie détaillées des usines d'engrais phosphaté et d'acide phosphorique.

D'après un diagnostic publié par la Banque mondiale (avril 2023), d'importants gisements de phosphates carbonatés (qui sont plus complexes à exploiter que les roches phosphatées) se trouvent à proximité des exploitations existantes autour de Hahotoé. Ces ressources sont estimées à au moins 100 ans de production à une échelle qui serait de trois à dix fois supérieure aux niveaux de production actuels, selon les autorités du secteur.

Détails sur l'engrais au Togo en 2023, selon AfricaFertilizer

Le Togo possède d'importantes réserves de phosphate naturel, exploitées depuis plus de cin-

quante ans. La Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) joue un rôle prédominant en tant que principale productrice de phosphate, avec un site d'extraction à Hahotoé et une unité de traitement à Kpémé, ayant une capacité annuelle de 4.800.000 tonnes. En 2023, la SNPT a produit 1.517.478 tonnes de phosphate naturel. Malgré cette production significative, les agriculteurs togolais n'utilisent pas ces phosphates, principalement parce qu'ils ne sont pas transformés en engrais solubles nécessaires à l'agriculture locale. En ce qui concerne la production d'engrais de mélange, NutriSource est actuellement la seule unité opérationnelle, avec

une capacité de 150 tonnes par heure, ayant ouvert en 2023. Auparavant, on avait la Compagnie Togolaise d'Intrants Agricoles (CIAT), d'une capacité de production de 120 tonnes par heure, mais elle est inactive depuis 2021.

En 2023, les importations d'engrais ont affiché 109.095 tonnes, marquant une légère baisse de 4% par rapport aux 114.145 tonnes importés en 2022. La baisse des importations d'engrais est due à la réduction des commandes, en raison de l'existence d'un stock de près de 23.205 tonnes au début de l'année 2023. Combinés à la quantité totale importée en 2023, ils offrent une disponibilité excédant les besoins évalués

à 85.000 tonnes d'engrais.

Des initiatives sont en cours pour favoriser l'utilisation du phosphate naturel dans l'agriculture. En attendant, le marché togolais des engrais dépend fortement des importations de NPK. En 2023, les importations de NPK ont représenté 65% du total des importations. Le NPK 15-15-15 demeure prédominant au Togo, représentant 93% des importations totales d'engrais NPK en 2023, et largement utilisé pour diverses cultures. En 2023, les importations ont atteint 80.366 tonnes au cours du premier semestre de l'année. En tenant compte des besoins de 85.000 tonnes, le pays s'était garanti la couverture totale

de sa demande, en combinant les importations du premier semestre avec le stock résiduel. En ce qui concerne le dernier trimestre de 2023, 27.562 tonnes ont été mobilisées pour constituer un stock en prévision des semis de contre-saison en début de l'année 2024, conformément au calendrier agricole. En 2023, le Maroc a fourni 97% du total des importations de NPK au Togo. Ces envois marocains de NPK ont constitué 63% des importations d'engrais au total, ce qui en fait le principal fournisseur d'engrais du Togo. Concernant l'urée, la Turquie a fourni 98% des im-

(suite à la page 7)

REBOISEMENT MASSIF

2024 a fait mieux, en 4 ans

3 303 000 plants mis en terre sur une superficie de 4 500 hectares et 405 kilomètres linéaires en 2021. 5 207 250 plants sur une superficie de 8 256 hectares et 1 166 kilomètres linéaires en 2022. 7 089 315 plants mis en terre sur une superficie de 10 376 hectares et 1 615 kilomètres linéaires en 2023. Ça va crescendo dans la mobilisation à l'initiative du reboisement massif lancé par le gouvernement. Du coup, pour l'année 2024, selon le bilan de la campagne nationale de reboisement présenté par le ministre de l'environnement et des ressources forestières, une superficie de 11.544 hectares a été couverte avec 9.142.273 plants mis en terre. Il est vrai que ce n'est pas encore la barre annuelle à toucher pour arriver à l'ambition nationale d'étendre la couverture

forestière à 25% du territoire et de planter un milliard d'arbres à l'horizon 2030.

Bon, il faut saluer l'effort. «Le Président de la République a instruit le gouvernement de rendre disponible la cartographie des espaces reboisés, pour une bonne information des parties prenantes au processus et des populations en général», renseigne le conseil des ministres tenu ce 10 janvier 2025.

Du côté du ministère, la sensibilisation des parties prenantes à ce reboisement massif se poursuit pour accroître ces résultats, et des actions incitatives sont mises en œuvre à l'instar des prix décernés aux meilleurs reboiseurs dans chaque région. Dans la région Centrale, les trois lauréats primés sur les 15 qui ont postulé viennent de recevoir leurs récompenses en se partageant aussi les 2.200.000



Les meilleurs reboiseurs de la Centrale primés

francs Cfa. Kabitchada Komi Essohana, le premier, a eu 1.000.000 francs Cfa et un trophée pour avoir planté 102.000 arbres sur 62 ha (1.111 plants par ha) dans la préfecture de Blitta, avec un taux de réussite de 90%. Un chèque de 700.000 francs Cfa pour le deuxième lauréat Ouro-Akondo Mankani qui a mis en terre 75.000 arbres sur 36 ha (2.500 plants par ha) dans la préfecture de Tchaoudjo pour un taux de réussite de 75%. Enfin, le Ré-

vérend Père Pignan Mazama-Esso Alfred a pris une enveloppe de 500.000 francs Cfa après avoir réussi un reboisement de 20.400 arbres sur 12 ha (1.700 plants par ha) dans la préfecture de Tchamba, pour un taux de réussite 95%.

La remise des prix «Les Concurrents de l'ambition décennale de reboisement», pour le compte de 2024, a débuté à Kpalimé pour la région des Plateaux. Puis, à Tabligbo pour la région Maritime.

FOOTBALL/

Hervé Tété Agbodan à propos des échecs des sélections nationales : " Pour nous, à l'administration, c'est un peu frustrant "

Le Secrétaire Général de la FTF, Hervé Tété Agbodan, a dressé, samedi, au micro de Sport FM, un bilan mitigé de l'année 2024 pour le football togolais, marqué par des difficultés financières et des résultats sportifs décevants. Il a cependant souligné les initiatives en cours pour relancer la discipline, notamment la formation des jeunes et le développement du football féminin. Extraits.

Hervé A.

Sport FM : Nos meilleurs vœux à vous, Monsieur le Secrétaire Général, ainsi qu'à la Fédération Togolaise de Football.

Hervé Tété Agbodan : Je vous remercie beaucoup pour ces vœux. En retour, je vous souhaite les mêmes choses : beaucoup de santé et de réussite dans votre vie professionnelle.

Nous allons parler de 2025, mais revenons d'abord sur l'année 2024. Au niveau de la FTF, quel bilan peut-on faire de vos activités ?

Merci beaucoup. Disons que malgré un contexte difficile au cours de l'année 2024, la Fédération Togolaise de Football a réussi à organiser ses activités. Quand je parle d'activités, il s'agit d'abord des championnats que nous avons organisés, à l'exception du championnat D3 que nous n'avons pas pu tenir faute de moyens.

Nous avons également organisé des formations, comme à l'accoutumée, et intensifié notre programme TDS de détection des talents. Au niveau des compétitions de clubs et à l'international, nous avons participé à de nombreuses compétitions.

Malheureusement, les résultats escomptés n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. Toutefois, cela fait partie de la vie. Il faut nécessairement tirer les enseignements des échecs pour pouvoir se reconstruire.

Vous parlez tout à l'heure des compétitions. Parlons plus particulièrement des équipes nationales. Comment vivez-vous cette situation de non-qualification des Éperriers à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) ? Cela fait quatre fois de suite que le Togo rate une CAN à 24 équipes.

Pour nous, à l'administration, c'est un peu frustrant parce que les échecs au niveau des résultats des sélections ne reflè-

tent pas véritablement le travail que nous accomplissons en coulisses. Beaucoup se concentrent uniquement sur les résultats. Mais pour obtenir des résultats, il faut nécessairement un travail de fond.

C'est ce que nous faisons. Jusqu'ici, au niveau des équipes nationales, il n'y a jamais eu de plaintes concernant l'organisation. Avec le ministère des Sports et des Loisirs, ainsi que le ministère des Finances, nous avons trouvé un cadre de travail qui nous permet d'éviter des couacs et de garantir que les joueurs sur le terrain, l'encadrement et les autres acteurs puissent donner le meilleur d'eux-mêmes.

Malheureusement, les résultats, qui ne dépendent pas uniquement de l'administration, nous incombent tous. Cela ne doit pas nous empêcher de continuer à travailler, à chercher les points faibles, à faire un diagnostic et à trouver des solutions pour que nous puissions retrouver des résultats à l'échelle continentale.

Selon vous, quel est au juste le problème ? Les joueurs togolais ne tiennent plus aujourd'hui, selon vous ?

Ce n'est pas exactement cela. Quand nous regardons tous les matchs de nos sélections, le vrai problème, c'est l'inefficacité des attaquants. Quand vous prenez tous les matchs du Togo, nous nous créons beaucoup d'occasions, mais nous en concrétisons très peu.

C'est un problème qu'il faut traiter. Et pour cela, il faut comprendre pourquoi cela arrive.

Si vous prenez nos championnats, même sur ces dix dernières années, combien de buts marquent les meilleurs buteurs ? Très peu atteignent vingt buts par saison. Cela montre que nous avons un problème au niveau des attaquants qu'il faut former. Mais cela ne peut être réalisé que si nous avons des centres de formation et des académies structurées qui effectuent un travail de qualité à la base.

Nous reviendrons sur ce point, mais



disons que globalement, il y a beaucoup de joueurs qui évoluent dans de grands clubs ou des clubs intermédiaires qui ont leur place. Comparé au vivier de 2000-2010, il est évident que nous avons encore un cap à franchir.

Avant, lorsqu'un match de football se profilait, les noms d'Adébayor, d'Agassa, entre autres, résonnaient et donnaient une idée claire de ce qui allait se passer sur le terrain. Aujourd'hui, cet engouement a disparu. Les joueurs sont là, mais il faut travailler sur une autre psychologie, insuffler une rage de vaincre, une volonté de défendre les couleurs nationales avec passion et intensité.

Est-ce qu'on peut parler d'un problème de sélectionneur ?

Je refuse qu'on mette tout sur les sélectionneurs. Pas seulement celui qui est là aujourd'hui, mais également les deux précédents. Si c'était seulement un problème de sélectionneur, cela aurait été réglé avec au moins deux sélectionneurs.

Si les joueurs étaient totalement performants, les résultats suivraient quel que soit le sélectionneur. Cela indique qu'il s'agit peut-être d'un problème plus systémique. Il faut regarder les contextes dans lesquels ces sélectionneurs ont pris leurs fonctions.

Claude Le Roy a été là pendant plus de cinq ans. Après, Paulo Duarte est arrivé et

a commencé un bon travail avant son départ. Puis, Nibombé Daré est arrivé à un moment critique, sans avoir eu l'opportunité de jouer un match amical avant les éliminatoires.

Ainsi, accuser uniquement les sélectionneurs serait réducteur. Il faut une vision globale pour comprendre les défis systémiques.

Que nous réserve 2025 pour le football togolais ?

Nous avons un cadre stratégique 2023-2026 qui guide nos actions. Cela inclut la mise en place d'outils de bonne gouvernance, des formations continues, et des plans de développement spécifiques au marketing, à la communication, au football des jeunes, et au football féminin.

L'équipe féminine senior débutera les éliminatoires de la CAN 2026 en février. Les U20 entreront en lice pour les éliminatoires de la Coupe du Monde U20 en mars.

Enfin, nous allons capitaliser sur les leçons tirées des erreurs passées pour avancer de manière stratégique.

Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire Général. Un dernier mot pour conclure ?

Merci pour cette opportunité. Les critiques, bien qu'elles puissent être difficiles, nous aident à nous améliorer. Merci encore et bonne continuation.

BREVES

Le Kenya et l'Inde épinglés par l'AIU

L'Unité d'Intégrité de l'Athlétisme (AIU) a mis à jour sa liste des personnes sanctionnées et déclarées inéligibles. 75 pays différents sont représentés, avec une prédominance de cas provenant du Kenya (119) et de l'Inde (108) qui, à eux deux, représentent presque la moitié des suspensions (481 au total).

Les sanctions émises contre les athlètes de ces pays ont explosé en deux ans puisque le Kenya ne comptait que 54 cas au 31 décembre 2022, et l'Inde 65. Le gouvernement kényan s'est engagé à consacrer 25 millions de dollars à la lutte antidopage sur la période 2023-2027, ce qui s'est traduit par une multiplication des tests par quatre entre 2022 et 2023. La Russie se place troisième avec 73 athlètes concernés, sans grande surprise compte tenu des multiples révélations sur le dopage institutionnalisé.

Régulièrement pointée du doigt, la Chine suit avec "seulement" 26 cas. Les États-Unis en comptent 16, dont Brianna McNeal, championne olympique du 100 mètres haies à Rio 2016, suspendue jusqu'en août 2025. L'ancien champion du monde du 800 mètres, Pierre-Ambroise Bosse, fait quant à lui partie des onze Français actuellement sanctionnés.

Morinari Watanabe précise son idée

En attendant l'oral du 30 janvier à Lausanne, Morinari Watanabe a détaillé pour l'AFP l'idée la plus audacieuse de son programme de candidat à la présidence du CIO : ne pas cantonner les Jeux à une ville ou un pays, mais les organiser en même temps sur cinq continents, pour intégrer encore davantage de monde. " Une idée folle " de son propre aveu. " Mon travail consiste à ouvrir la porte. Que cela se produise ou non n'est pas si important : nous devons ouvrir des discussions et proposer de nouvelles idées ", justifie le Japonais, président de la Fédération internationale de gymnastique (FIG).

Le football avait déjà tenté l'expérience lors de l'Euro 2020, qui avait mobilisé dix pays différents. Dans le cas des Jeux, les spécificités de chaque continent permettraient d'éviter aux athlètes " de concourir tôt le matin ou tard le soir " puisque la localisation des épreuves serait déterminée selon les conditions climatiques locales. Ce qui, sur le papier, favoriserait les performances. Des Jeux éclatés aux quatre coins de la planète, ce serait aussi élargir le spectre des sponsors potentiels, et donc générer davantage de revenus. Cette idée ferait une victime majeure, le village olympique, mais Watanabe envisage de rassembler tous les athlètes d'une manière différente, pour un " forum olympique ", une fois les Jeux achevés.

Le comité olympique en plein flou

Le prochain président du Comité olympique de Corée du Sud doit être désigné mardi 14 janvier. Six candidats, dont le président sortant Lee Kee-heung, prétendent au poste. Onze votants ont cependant porté l'affaire devant un tribunal de Séoul pour demander à ce que la procédure électorale soit stoppée. Lee Ho-jin en fait partie. Le président de la Fédération coréenne de hockey sur glace dénonce des atteintes à l'intégrité du scrutin. " Pour l'élection du président de la KHA, nous avons une fenêtre de vote de 9 heures à 17 heures. Je m'attendais à une organisation similaire ", explique-t-il à l'agence Yonhap. Problème : les 2.244 électeurs n'auront que deux heures et trente minutes pour glisser leur bulletin dans l'urne à Séoul, alors qu'une partie d'entre eux vit ailleurs dans le pays. " Si seuls les électeurs de Séoul et de ses environs sont autorisés à voter, l'intégrité de l'élection risque d'être gravement compromise. Au moins un jour entier devrait être consacré au vote car de nombreux électeurs ayant un emploi à la journée auront des difficultés à venir depuis l'extérieur de Séoul, insiste-t-il. Si notre demande n'aboutit pas, nous engagerons d'autres actions en justice pour annuler le résultat de l'élection. " Lee Ho-jin peut s'appuyer sur l'actualité pour espérer obtenir gain de cause : un tribunal coréen vient tout juste de reporter l'élection du président de la fédération nationale de football en raison de doutes sur la transparence et l'intégrité du scrutin.

Le cas Aurélien Tchouameni

Après la défaite du Real Madrid face au FC Barcelone en Supercoupe d'Espagne, tout le monde se fait critiquer à Madrid, à part Kylian Mbappé, le seul qui s'en sort ce lundi. Les joueurs de l'effectif merengue se font tout simplement massacrer dans la presse locale, qui n'a pas apprécié cette nouvelle humiliation infligée par l'ennemi juré. Certains, comme Vinicius Jr, ne sont logiquement pas habitués à autant de virulence de la part des médias ces dernières années. Pour d'autres en revanche, c'est la routine, à l'image d'Aurélien Tchouameni, très souvent critiqué du côté de la capitale espagnole.

Carlo Ancelotti a beau avoir confiance en lui, au point de le préférer en tant que défenseur central à la sensation Raul Asencio alors que ce n'est pas son poste naturel, le Français fait l'unanimité à Madrid... Mais en mal. Contre lui, clairement. Dimanche encore, il a souvent été mal positionné et battu par ses vis-à-vis barcelonais à de nombreuses reprises, rendant une copie catastrophique.

Et même dans le vestiaire madrilène, son cas divise. Si certains joueurs le défendent en argumentant qu'il ne joue pas à son poste, d'autres ont perdu confiance en ses qualités et en sa capacité à jouer dans un club comme le Real Madrid. Une information assez forte révélée par The Athletic, et qui prouve que même en interne, l'ancien de l'AS Monaco divise.

Autant dire que lors des prochaines semaines, ses prestations vont être passées au crible par l'opinion publique madrilène. Un départ n'est logiquement pas prévu au courant de ce premier mois de l'année 2025, mais la donne pourrait clairement changer cet été, alors que ces derniers mois, différents médias ont déjà expliqué que le Real Madrid écouterait des offres. Et force est de constater qu'une aventure loin de Madrid pourrait être la meilleure solution pour qu'Aurélien Tchouameni retrouve le niveau qui est le sien...

CHAN/

Un 18^e qualifié s'annonce

A quelques jours du tirage au sort du CHAN 2025, le 18^e qualifié (sur 19 attendus) a pris de court la Confédération africaine de football (CAF) en annonçant lui-même sa présence.

Sondée par la CAF, qui a poussé pour s'assurer de la participation de certains cadors, l'Égypte a adressé une réponse favorable ! À l'antenne de la chaîne DMC, le membre du comité technique de la Fédération égyptienne de football (EFA) et porte-parole officiel, Helmy Tolan, a en effet annoncé samedi soir que les Pharaons vont répondre présent.

L'instance a décidé d'envoyer une sélection composée de joueurs âgés de moins de 20 ans et dirigée par Oussama Nabih.

L'idée serait que chaque club de première division égyptienne soit représenté par un joueur. " Participer au CHAN est une belle opportunité pour cette équipe ", a souligné Tolan.

C'est tout simplement une décision historique puisqu'il s'agira de la première fois, en 8 éditions, que l'Égypte accepte de participer au tournoi ! Bien entendu, les performances des Pharaons seront scrutées de très près et par tout le continent puisque beaucoup d'observateurs considèrent que

l'Égypte dispose du meilleur réservoir de joueurs locaux de toute l'Afrique. Comme en attestent les 18 sacres remportés en 60 éditions de la Ligue des champions africaine.

Néanmoins, comme pour le Maroc de Tarik Sektioui, qui a opté pour une équipe U24, ce n'est pas la meilleure équipe de locaux que l'Égypte enverra, puisqu'elle n'envisage pas de suspendre son championnat pendant le tournoi. Reste maintenant à savoir à qui reviendra le 19^e et

dernier billet. Au Rwanda, qui avait gagné sa place sur le terrain ? Ou bien à un autre cadreur sondé par la CAF, l'Algérie, qui envisagerait également d'envoyer une équipe inattendue, elle aussi composée de jeunes joueurs ?

La réponse devrait intervenir d'ici à mercredi, date du tirage au sort du CHAN, dont la phase finale est programmée du 1^{er} au 28 février prochains au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

BOXE /

Tyson Fury annonce sa retraite surprise

Moins d'un mois après sa défaite face à Oleksandr Usyk à Riyad, le boxeur britannique Tyson Fury annonce ce lundi l'arrêt de sa carrière, à l'âge de 36 ans.

Coup de tonnerre dans le monde de la boxe ! Tyson Fury arrête la boxe. L'ancien champion des poids lourds annonce la fin de sa carrière dans une courte vidéo postée ce lundi sur les réseaux sociaux. " Salut tout le monde, je vais faire court. J'aimerais annoncer ma retraite de la boxe. J'ai pris beaucoup de plaisir, j'ai adoré chaque minute ", affirme le " Gypsy King " âgé de 36 ans.

Alors que tous les amoureux du noble art attendaient un choc face à son compatriote Anthony Joshua cette année, l'ex-détenteur de la ceinture WBC a décidé de ne plus remonter sur le ring et de rester sur une ultime défaite, il y a moins d'un mois contre Oleksandr Usyk. Le bilan de Tyson Fury est de 34 victoires, dont 24 par KO, pour un nul et deux défaites, à chaque fois face au poids lourd ukrainien.

Est-ce une retraite définitive ? La question est légitime. Le boxeur britannique dont la carrière a aussi été marquée par la dépression et les addictions, a fait de longues pauses et déjà annoncé plusieurs fois qu'il rangeait les gants. Ce fut notamment le cas en 2022 après sa victoire face à Dillian Whyte. " Après de longues tergiversations, j'ai finalement décidé de me retirer le jour de mes 34 ans ", avait-il tweeté avant de

changer d'avis et de combattre face à Derek Chisora (victoire par par KO) à Londres.

Au mois décembre, mauvais pendant après avoir chuté contre Usyk, il s'était peu exprimé sur son avenir, laissant planer le doute sur un 3^e combat face à son rival : " Peut-être qu'on le fera, peut-être qu'on ne le fera pas ", avait déclaré Tyson Fury.

PRIX A LA CONSOMMATION DES MÉNAGES

Une hausse de 0,5% en décembre et un taux d'inflation annuel de 2,9%

Late Pater

Evolution mensuelle.

Au Togo, en décembre 2024, l'INHPC – Indice national harmonisé des prix à la consommation – a progressé de 0,5% par rapport à son niveau de novembre 2024. D'après l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), cette évolution est la conjugaison des augmentations des indices des fonctions de consommation dont les plus importantes en termes de contribution sont : «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+1,2%), «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+0,9%), «Articles d'habillement et chaussures» (+0,5%) et «Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants» (+3,3%). Les postes de consommation dont les variations de prix sont les plus contributives à la hausse des indices des fonctions en décembre 2024 sont : «Légumes frais en fruits ou racine»

(+28,3%), «Légumes frais en feuilles» (+26,2%), «Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a» (+7,5%), «Agrumes» (+15,6%), «Huiles» (+7,1%), «Poissons et autres produits séchés ou fumés» (+1,8%), «Combustibles solides et autres» (+7,3%), «Vêtements enfants (3 à 13 ans) et nourrissons (0 à 2 ans)» (+2,7%), «Tabac et stupéfiants» (+8,6%) et «Vin et boissons fermentées» (+7,0%).

L'augmentation du niveau des indices observée est le fait du renchérissement des variétés suivantes : «Carottes» (+55,2%), «Aubergine locale» (+49,8%), «Gombos frais» (+40,9%), «Tomates rondes (Pomme)» (+38,5%), «Betterave» (+23,3%), «Oignon frais rond» (+10,6%), «Gboman» (+43,4%), «Choux vert» (+35,6%), «Feuille de haricot» (+31,5%), «Haricot vert» (+28,7%), «Adémè» (+25,4%), «Gingembre frais» (+49,0%), «Piment vert (Gboyébessé)» (+15,8%), «Piment rouge frais»



Les prix des variétés «Carottes» (+55,2%) et «Aubergine locale» (+49,8%) ont vraiment pesé

(+15,1%), «Ail frais» (+13,9%), «Potasse (Akanhoun)» (+10,2%), «Sel de cuisine gros cristaux» (+9,1%), «Oranges locales» (+19,4%), «Citrons» (+13,6%), «Pamplemousse» (+11,8%), «Huile de palme traditionnelle (Zomi)» (+7,6%), «Huile végétale» (+6,9%), «Manvi fumé (Hareng)» (+11,1%), «Saloumon fumé» (+5,5%), «Carpe frite à l'huile rouge» (+3,3%), «Sardinelles fumées (Adiadoè)» (+2,6%), «Charbon de bois» (+7,0%), «Bois de chauffe» (+4,3%), «Robe fillette» (+2,6%), «Cola fraîche» (+21,3%) et «Tchoukoutou local artisanal» (+12,8%).

Cette hausse de l'indice global a été ralentie par la baisse du niveau de l'indice de la fonction de consommation «Transports» (-1,2%). Le poste «Carburants et lubrifiants» (-3,2%) a contribué à la baisse de l'indice. Et comme variétés, les prix ont baissé pour «Gas-oil ordinaire dans les stations-services administrés» (-7,4%), «Essence «Super» dans les stations-services administrés» (-2,0%) et «Mélange 2 temps» (-1,6%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une baisse de 0,1% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a régressé de 0,6%. Eu égard à l'état des produits, les

prix ont augmenté de 4,5% pour les «produits frais». Relativement à la provenance, les prix des produits «locaux» ont progressé de 0,8%, atténués par la baisse des prix des produits «importés» de 0,2%. Du point de vue de la classification sectorielle, la hausse du niveau général des prix est due principalement à celle des prix des produits du secteur secondaire (+0,9%), amortie par la baisse de l'indice des produits du «primaire» (-0,1%). Pour ce qui est de la durabilité, la hausse observée provient essentiellement de l'augmentation des prix des produits «non durables» (+0,8%).

Evolution trimestrielle

Comparativement à la situation de septembre 2024 (évolution trimestrielle), le niveau général des prix en décembre 2024 a connu une diminution de 0,4%. Cette baisse est principalement le fait de la régression de l'indice de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-1,2%) et «Transports» (-1,2%). Toutefois, les fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+1,1%) et «Articles d'habillement et chaussures» (+0,5%) ont tiré l'indice vers le haut.

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la baisse du niveau général des prix, en

variation trimestrielle, est à mettre à l'actif de l'augmentation des prix des «produits frais» (+0,4%) et des produits de l'«énergie» (+0,4%), amortie par la baisse des prix des produits «hors énergie et produits frais» (-0,5%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par la diminution de prix des produits «locaux» (-0,3%) et «importés» (-0,1%). La régression de prix des produits du secteur «primaire» (-4,3%), amortie par la hausse de prix des produits du secteur «secondaire» (+0,8%), a contribué à la baisse trimestrielle du niveau général des prix. Du point de vue de la durabilité, la baisse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est principalement induite par la régression du niveau des prix des produits «non durables» (-0,5%).

Evolution annuelle

En glissement annuel, le niveau général des prix a progressé de 1,2% par rapport à décembre 2023. Cette augmentation est le fait de la progression des indices des fonctions de consommation suivantes : «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+2,3%), «Articles d'habillement et chaussures» (+2,0%). Toutefois, les indices des fonctions de consommation «Transports» (-0,7%) et «Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants» (-3,1%) ont atténué la

hausse du niveau général de l'indice.

Par rapport aux nomenclatures secondaires et à l'état des produits, la hausse constatée, en glissement annuel, est la résultante des augmentations de prix des produits «hors énergie et produits frais» (+1,5%) et des «produits frais» (+1,6%), ralenties par la baisse des prix des produits de l'«énergie» (-1,7%). Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique par la hausse des prix des produits «locaux» (+1,3%) et «importés» (+1,3%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs «secondaire» (+0,9%), «primaire» (+3,1%) et «tertiaire» (+0,8%). La progression du niveau général des prix sur le plan national, relativement à la durabilité, a principalement été influencée par l'accroissement des prix des produits «non durables» (+1,5%) et des «services» (+0,8%).

Pour ce mois de décembre 2024, le taux d'inflation, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, s'est établi à 2,9% contre 3,1% en novembre, 3,3% en octobre, 3,6% en septembre... Ainsi, le taux d'inflation, en moyenne annuelle de l'année 2024, se situe à 2,9%.

En un clic,
payez votre
TVM
par

sur l'application
OTR TVM
Disponible sur Google Play

TMoney

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES
FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg

DÉPENSES DE SANTÉ

Un recul inquiétant face à des enjeux globaux cruciaux

Le rapport mondial 2024 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les dépenses de santé révèle une diminution des dépenses publiques de santé par habitant en 2022, marquant un contraste frappant avec les hausses observées au début de la pandémie de COVID-19. Intitulé «Global spending on health: Emerging from the pandemic», ce rapport publié à l'occasion de la Journée de la couverture sanitaire universelle (CSU), célébrée chaque 12 décembre, met en lumière les défis croissants pour garantir un accès équitable aux soins de santé essentiels à travers le monde.

Alors que 4,5 milliards de personnes n'ont pas accès aux services de santé essentiels et que 2 milliards sont confrontés à des difficultés financières liées aux dépenses de santé, la diminution des investissements publics est préoccupante. Ces dépenses jouent un rôle clé dans la réalisation de la CSU, permettant de garantir que chaque individu puisse accéder aux soins sans risque de paupérisation. «L'amélioration de l'accès aux services de santé est indéniable, mais de plus en plus de personnes sont exposées à des difficultés financières. La Journée de la couverture sanitaire universelle nous rappelle

l'importance de faire de la santé un droit pour tous, sans exception», a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS.

Une inégalité persistante dans le financement des soins

Le rapport met en évidence une dépendance marquée aux dépenses directes des patientes et patients dans plusieurs pays, en particulier ceux à revenu faible ou intermédiaire. Dans 30 de ces pays, ces dépenses représentent la principale source de financement des soins de santé, exacerbant les cycles de pauvreté.

Cependant, même les pays à



revenu élevé ne sont pas épargnés. Dans plus d'un tiers d'entre eux, plus de 20% des dépenses de santé totales sont supportées directement par les ménages, exposant les plus vulnérables à des choix impossibles entre se soigner et subvenir à d'autres besoins essentiels. Contribuer activement au progrès de la nation.

LES PETITS MÉTIERS

Une bouée de sauvetage pour la jeunesse togolaise

Late Pater

À Lomé, capitale du Togo, la jeunesse trouve dans les petits métiers un moyen de subsistance face à un marché de l'emploi formel souvent saturé et peu accessible. Ces activités, bien que modestes, témoignent de l'ingéniosité et de la résilience des jeunes face aux défis économiques.

Une diversité de métiers pour des parcours variés

Dans les rues animées de Lomé, on croise de nombreux jeunes exerçant des métiers aussi variés qu'astucieux. Parmi eux, les conducteurs de taxis-motos, appelés communément zemidjans, sont omniprésents. Ces derniers offrent un service de transport rapide et abordable, tout en générant des revenus quotidiens pour des milliers de jeunes.

D'autres préfèrent le commerce ambulatoire : qu'il s'agisse de vendre des fruits, des vêtements ou des gadgets électroniques, ces jeunes commerçants sillonnent les marchés, les carrefours et les plages pour proposer leurs produits à une clientèle diverse. «Je vends des chaussures sur le marché d'Assigamé. Cela me permet de payer mes études et d'aider ma famille», confie Kodjo, 24 ans, étudiant en sciences économiques.

Dans les quartiers, des jeunes s'improvisent coiffeurs, mécaniciens, couturiers ou encore réparateurs d'appareils électroniques. Ces métiers artisanaux, souvent appris sur le tas ou transmis par des mentors, offrent une alternative aux jeunes désireux de s'insérer dans la vie



active sans attendre un emploi formel.

Une solution à court terme, mais des défis persistants

Bien que ces petits métiers permettent à de nombreux jeunes de subvenir à leurs besoins, ils restent souvent précaires. Les revenus, bien que réguliers, sont faibles et ne permettent pas toujours de planifier sur le long terme. De plus, les conditions de travail sont parfois difficiles : longues heures sous le soleil, risques d'accidents pour les zemidjans ou encore absence de couverture sociale. «Je travaille comme couturier, mais avec la hausse des prix des matières premières, je peine à économiser», explique Emmanuel, 28 ans. Comme lui, beaucoup de jeunes aspirent à une stabilité économique et à une meilleure reconnaissance de leurs efforts.

Le rôle crucial des initiatives de soutien

Face à cette situation, des initiatives émergent pour soutenir les jeunes travailleurs informels. Des programmes de formation professionnelle, initiés par le gouvernement ou

des ONG, permettent à certains d'acquérir des compétences supplémentaires ou de se lancer dans des secteurs porteurs comme l'artisanat ou l'agriculture urbaine.

Par ailleurs, les microcrédits offerts par des institutions de finance inclusive permettent à de nombreux jeunes d'investir dans leur petite activité et d'augmenter leurs revenus. «Grâce à un prêt, j'ai pu acheter plus de produits pour mon stand de fruits, et cela a doublé mon chiffre d'affaires», raconte Afi, 22 ans, commerçant.

Les petits métiers à Lomé ne se résument pas à une réponse à la précarité : ils incarnent aussi la créativité et l'énergie d'une jeunesse prête à relever les défis. En valorisant ces activités et en leur offrant un cadre favorable, Lomé pourrait transformer ces initiatives individuelles en véritables moteurs de développement local. Si ces métiers demeurent une solution temporaire pour de nombreux jeunes, ils reflètent également leur détermination à se bâtir un avenir, une journée à la fois.

LES BOURSES NATIONALES

Un investissement stratégique pour l'avenir

Le gouvernement togolais intensifie ses efforts pour garantir un accès équitable à l'éducation, en augmentant chaque année le nombre de bourses attribuées aux jeunes méritants ou issus de milieux modestes. Cette initiative, qui mobilise environ 15 milliards de francs CFA par an, traduit une vision claire : bâtir un capital humain robuste pour répondre aux défis stratégiques du développement national.

Au fil des ans, le nombre de bénéficiaires des bourses nationales a significativement augmenté, témoignant d'une volonté de promouvoir l'excellence académique et de réduire les inégalités sociales. Ces aides couvrent les frais de scolarité, le logement, et parfois même une allocation pour les dépenses quotidiennes. «Grâce à cette bourse, je peux poursuivre mes études en toute sérénité et envisager un avenir meilleur pour ma famille», confie Akossiwa, étudiante en sciences de la santé à Lomé. Comme elle, des milliers de jeunes Togolais bénéficient

de ce programme, qui vise également à inclure les groupes souvent marginalisés, tels que les jeunes filles et les étudiants des zones rurales.

Une réponse aux besoins stratégiques du pays

Les bourses sont attribuées en priorité aux étudiants inscrits dans des filières stratégiques comme la médecine, l'agriculture et l'ingénierie. Cette orientation vise à répondre aux besoins en compétences du Togo, tout en favorisant l'émergence d'une nouvelle génération de cadres qualifiés. «Les domaines scientifiques et technologiques sont cruciaux pour notre développement. Nous orientons les étudiants vers ces secteurs pour répondre aux besoins du marché du travail», explique un responsable du ministère de l'Enseignement supérieur.

Outre l'attribution des bourses, le gouvernement met en œuvre des réformes ambitieuses pour moderniser le système éducatif. La construction d'une troisième université

publique à Datcha et l'ouverture d'un Centre universitaire de pédagogie à Lomé témoignent de cette dynamique. Ces infrastructures visent à améliorer la qualité des enseignements et à aligner les formations sur les exigences du marché.

Le processus d'attribution des bourses est basé sur le mérite et la transparence, renforçant ainsi la confiance des citoyens. En investissant massivement dans l'éducation, le gouvernement montre sa détermination à donner à chaque Togolais les moyens d'atteindre son plein potentiel. Au-delà des chiffres, ce programme de bourses reflète une ambition nationale : construire un Togo où l'éducation est le moteur du développement. En formant des jeunes compétents et engagés, le pays se prépare à relever les défis économiques et sociaux à venir, tout en jetant les bases d'une société plus juste et équitable. Avec ces efforts, le Togo ne se contente pas de garantir l'accès à l'éducation : il investit dans un avenir où chaque citoyen pourra.

L'ENGRAIS PHOSPHATÉ ANNONCÉ POUR LE MOYEN TERME

Les 10 préalables avant la construction de l'usine

(suite de la page 4)

portations. Ces importations turques d'urée ont compté pour 34% du volume global d'engrais importé, plaçant la Turquie en deuxième position des fournisseurs d'engrais au Togo. Et seulement 250 tonnes d'urée ont été exportées, en raison de la faible

activité dans le secteur privé, ce qui représente une diminution de 98% par rapport aux 12.661 tonnes d'engrais exportées en 2022. Cette tendance est due à l'incapacité du secteur privé à s'aligner sur les prix des engrais, qui étaient encore élevés sur le marché international.

En 2023, la consommation apparente d'engrais a atteint 108.845 tonnes, marquant une légère hausse de 7% par rapport aux 101.534 tonnes de 2022. Cette augmentation résulte de la forte demande d'engrais, stimulée par l'impact significatif du programme de subvention des engrais.

DATES

RÉSULTATS

DATE	LOTTO MATINAL	LOTTO KADOO	LOTTO KING	LOTTO SAM	LOTTO BINGO	LOTTO MATINAL	LOTTO MATINAL	LOTTO GOLD	
VENDREDI 10 - 01 - 2025	VENDREDI : 10 / 01 / 2025 TIRAGE N° 167 09H00 14 13 42 86 33 38 06 54 15 82	VENDREDI : 10 / 01 / 2025 TIRAGE N° 838 13H00 38 62 25 30 53 45 22	VENDREDI : 10 / 01 / 2025 TIRAGE N° 80 18H00 72 74 03 20 29	SAMEDI : 11 / 01 / 2025 TIRAGE N° 168 09H00 59 39 38 84 75 28 66 58 48 13	SAMEDI : 11 / 01 / 2025 TIRAGE N° 394 13H00 44 16 77 35 06	SAMEDI : 11 / 01 / 2025 TIRAGE N° 81 18H00 31 32 71 75 90	LUNDI : 13 / 01 / 2025 TIRAGE N° 169 09H00 39 69 81 67 58 03 25 22 17 24	LUNDI : 13 / 01 / 2025 TIRAGE N° 1247 13H00 50 18 16 87 08	LUNDI : 13 / 01 / 2025 TIRAGE N° 80 18H00 70 74 77 12 59

GROS LOTS DU TIRAGE N°838 DE LOTO KADOO DU 10 JANVIER 2025 @ LOMÉ # Point de vente 70625 * Deux (02) gros lots d'un montant total de 2.500.000 FCFA # Point de vente 60435 * Un (01) gros lot de 2.1872.500 FCFA # Point de vente 30127 * Un (01) gros lot de 1.275.500 FCFA @ ADÉTIKOPE # Point de vente 50692 * Un (01) gros lot de 1.025.000 FCFA	GROS LOTS DU TIRAGE N°80 DE LOTO KING DU 10 JANVIER 2025 @ LOMÉ # Point de vente 50684 * Deux (02) super gros lots d'un montant total de 4.577.500 FCFA # Point de vente 90127 * Un (01) gros lot de 1.000.000 FCFA	GROS LOTS DU TIRAGE N°393 DE LOTO SAM DU 11 JANVIER 2025 @ LOMÉ # Point de vente 50141 * Un (01) super gros lot de 3.000.000 FCFA # Point de vente 50328 * Deux (02) gros lots d'un montant total de 2.500.000 FCFA	GROS LOTS DU TIRAGE N°80 DE LOTO GOLD DU 13 JANVIER 2025 @ LOMÉ # Point de vente 30043 * Un super (01) gros lot de 2.500.000 FCFA * Un super (01) gros lot de 2.500.000 FCFA * Un (01) gros lot de 1.260.000 FCFA # Point de vente 70534 * Un (01) gros lot de 1.000.000 FCFA	GROS LOTS DU TIRAGE N°1247 DE LOTTO DIAMANT DU 13 JANVIER 2025 @ LOMÉ # Point de vente 30053 * Un (01) gros lot de 1.374.000 FCFA @ DAPAONG # Point de vente 10131 * Un (01) gros lot de 1.500.000 FCFA
GROS LOTS DU TIRAGE N°81 DE LOTO BINGO DU 11 JANVIER 2025 @ LOMÉ # Point de vente 70534 * Un (01) super gros lot de 2.500.000 FCFA	GROS LOTS DU TIRAGE N°167 DE LOTO MATINAL DU 10 JANVIER 2025 @ ANÉHO # Point de vente 70435 * Un (01) gros lot de 1.000.000 FCFA	GROS LOTS DU TIRAGE N°1247 DE LOTTO DIAMANT DU 13 JANVIER 2025 @ ADÉTIKOPE # Point de vente 50645 * Un (01) gros lot de 1.250.000 FCFA		

LOTO MATINAL



Multipliez vos chances de gagner en jouant à Double Chance sur les tirages de 9H00!



DÉSORMAIS 3 TIRAGES PAR JOUR!

NOUVEAU!



Tirage à 9H00 du Lundi au Samedi
Retrouvez les autres tirages aux horaires habituels

LUNDI	9H00 MATINAL	MARDI	9H00 MATINAL
	13H00 DIAMANT		13H00 CASH
	18H00 GOLD		18H00 BOOM
MERCREDI	9H00 MATINAL	JEUDI	9H00 MATINAL
	13H00 BENZ		13H00 MILLION
	18H00 PRESTIGE		18H00 SUPER
VENDREDI	9H00 MATINAL	SAMEDI	9H00 MATINAL
	13H00 KADOO		13H00 SAM
	18H00 KING		18H00 BINGO

COMMENT GAGNER À DOUBLE CHANCE?

Si vos numéros sortent dans les **5 premières** ou **5 dernières positions**, VOUS GAGNEZ!



	5 Premiers Numéros	5 Derniers Numéros
NAP 1	1	1
1 ^{er} Numéro	27	18
NAP 1 Total	28	19
NAP 2	150	100
NAP 3	1 500	1 000
NAP 4	4 500	3 000
NAP 5	30 000	15 000
	5 Premiers Numéros	5 Derniers Numéros
TURBO 2	1 500	1 000
TURBO 3	500	325
TURBO 4	250	170
TURBO 5	150	100

*Offre soumise à conditions. Jouez de manière responsable.

18+